



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N° 7

OBJET :

**REPARTITION DES
FRAIS
D'ADMINISTRATION
GENERALE SUR LE
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P. SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL. GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCOQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 24 SEP. 2018

Publiée ou notifiée
le : 24 SEP. 2018

Monsieur le Président,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu la délibération n°7 du 24 janvier 2008 définissant les modalités de répartition des frais d'administration générale entre le budget principal et les budgets annexes Assainissement collectif et Déchets Ménagers et Assimilés,

Considérant les évolutions de la communauté d'agglomération depuis cette délibération, notamment la dissolution du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés et la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services d'administration générale,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de répartition des frais d'administration générale entre le budget principal et le budget annexe Assainissement collectif,

Propose au Conseil Communautaire :

- De retenir les formules de calcul présentées en annexe à compter de l'exercice 2018,
- De définir que ces refacturations interviendront en fin d'année N.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE
CALCUL DE LA PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
 (Application de la délibération n° X du 20/09/2018)

CHARGES A REPARTIR	CRITERES	ELEMENTS DE CALCUL	FORMULE DE CALCUL	EXERCICE			
				Part Budget	Total direction	Masse salariale annuelle	Montant
Direction mutualisée des systèmes d'information	Nombre de postes informatiques	A = Nombre de postes informatiques du service au cours de l'année considérée pour le budget concerné B = Nombre de postes informatiques total au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités C = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des systèmes d'information pour l'année considérée	$(A / B) \times C$	A	B	C	
Direction mutualisée des marchés publics	Nombre de marchés attribués	D = Nombre de marchés exécutés au cours de l'année considérée pour le budget concerné E = Nombre total de marchés exécutés au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités F = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des marchés publics	$(D / E) \times F$	D	E	F	
Direction mutualisée des ressources humaines	Nombre de bulletins de salaires	G = Nombre de bulletins de salaires édités au cours de l'année considérée pour le budget concerné H = Nombre total de bulletins de salaires édités au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités I = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des ressources humaines	$(G / H) \times I$	G	H	I	
Direction mutualisée des finances	Budget	J = Nombre de mandats et titres émis au cours de l'année considérée pour le budget concerné K = Nombre total de mandats et titres émis au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités L = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des finances	$(J / K) \times L$	J	K	L	
Elus	Nombre d'élus délégués	M = Nombre d'élus indemnisés ayant reçu délégation du Président pour la gestion du budget concerné N = Nombre d'élus indemnisés au sein de l'établissement O = Masse salariale totale de l'année considérée des élus de l'établissement	$(M / N) \times O$	M	N	O	
Exploitation et entretien de l'Hôtel d'Agglomération	Montant des charges à caractère général	P = Montant des charges à caractère général du budget concerné Q = Montant des charges à caractère général de l'ensemble de la Communauté d'agglomération R = Montant des charges à caractère générales (Chapitre 011) liées à l'entretien et à l'exploitation de l'Hôtel d'agglomération (Service comptable 011)	$(P / Q) \times R$	P	Q	R	
Administration générale, Cabinet du Président et Communication	Masse salariale	S = Montant de la masse salariale du budget concerné T = Montant de la masse salariale de la Communauté d'agglomération U = Montant de la masse salariale des personnels de l'administration générale, du cabinet du Président et de la communication	$(S / T) \times U$	S	T	U	

Audité le présent état à la somme de A . le

Nature des EP :	70572
Nature des dot. BA :	6287

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2018 - REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE SUR LE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 24/09/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEP2018_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEP2018_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018_7-DE-1-1_1.pdf)